

La Préfète

Rennes, le 27 JUL. 2020

Monsieur le Président,

A l'occasion du déplacement que j'ai effectué à Morieux le 07 juillet dernier chez un agriculteur dans le cadre du Plan de lutte contre la prolifération des algues vertes, votre association a publié un communiqué de presse à la suite duquel il me paraît nécessaire de préciser la position de l'État.

Ma visite sur l'exploitation de Monsieur Botrel avait pour objectif de mettre en valeur une action emblématique mise en œuvre dans le cadre du PLAV et visant à accroître la couverture des sols en inter-culture. Cette action de semis précoce rencontre un succès croissant dans l'ensemble des huit territoires algues vertes et je tenais, à cette occasion, non pas à donner quitus aux agriculteurs mais à les encourager à poursuivre la promotion de ces actions qui vont dans le bon sens et qui témoignent de leur prise en compte des conséquences indirectes de l'utilisation des engrais azotés. Les acteurs que j'ai rencontrés, agriculteurs et présidents de CUMA en particulier, sont en effet mobilisés pour diffuser ces techniques et concourir à la réussite du plan de lutte contre les algues vertes. Il importe de soutenir de tels engagements.

L'article paru dans Ouest-France le lendemain, et que vous citez, me prête des propos qui n'ont pas été prononcés. C'est l'occasion pour moi de revenir, si vous me le permettez, sur l'installation de l'observatoire des actes d'incivilité, d'intimidation, voire de violences envers les professionnels en lien avec l'agriculture que j'ai mis en place et qui est une déclinaison de la cellule DEMETER de la Gendarmerie nationale. Cet observatoire a pour objet de recenser les actes de malveillance ciblés contre les agriculteurs et en aucun cas d'empêcher le débat, légitime et nécessaire, sur la transition agro-écologique. Ma visite le 2 juillet chez Monsieur Loïc Guines, dont l'exploitation est par ailleurs en phase de conversion à l'agriculture biologique, s'inscrit en cohérence avec cet objectif. Soyez convaincu, Monsieur le Président, que je créerais un observatoire identique si des incivilités étaient commises envers d'autres professions dans les proportions que connaissent malheureusement aujourd'hui un certain nombre d'agriculteurs.

Monsieur Alain BONNEC, Président
d'Eau et rivières de Bretagne
2, rue Crec'h Ugen
22810 BELLE-ISLE-EN-TERRE

L'objectif de maîtrise des proliférations d'algues est encore loin d'être atteint, chacun en est conscient, la précocité et l'ampleur des échouages en Baie de Saint-Brieuc en 2019 nous l'auront collectivement rappelé s'il en était besoin. Mais les très grandes différences de précocité et d'intensité du phénomène au cours des dernières années ont montré également l'impact majeur qu'ont l'importance des stocks automnaux et les conditions climatiques de l'année, en particulier hivernales, sur cette prolifération algale de début de printemps, qu'il y ait apport de nitrates dans les baies ou non.

Sur ce dossier particulièrement complexe, je tiens à souligner les progrès afin d'appuyer les actions engagées, qui doivent être poursuivies et amplifiées. Des niveaux d'échouage d'algues aussi tardifs et modérés que ceux observés en 2020 ne sont pas sans lien avec la réduction des flux d'azote observée dans l'ensemble des cours d'eau bretons et tout particulièrement dans les bassins versants algues vertes. C'est le fruit du travail collectif conduit au cours des années passées. Les actions de contrôles ciblés qui ont été engagées prioritairement dans les territoires des baies algues vertes sur la base d'approches terrain y participent.

Comme vous le rappelez, deux évaluations sont effectivement en cours, la première commanditée par l'État en application du document-cadre du PLAV2 validé par le gouvernement en 2017 et qui prévoit une évaluation à mi-parcours ayant vocation à « évaluer la mise en œuvre des projets de territoires algues vertes afin, autant que de besoin, de réajuster les plans d'actions en tenant compte tout particulièrement des apports de la communauté scientifique ». Les conclusions et préconisations de cette évaluation réalisées par un bureau d'études seront connues au cours de l'automne.

Les conclusions de l'évaluation de politique publique, décidée par ailleurs par la Cour des comptes, devraient quant à elles être publiées au second semestre 2021. L'ensemble des analyses et recommandations issues de ces deux évaluations influenceront bien entendu de manière déterminante sur les suites qui seront données au PLAV.

L'État en région est pleinement conscient des enjeux liés à la prolifération des algues vertes sur nos côtes bretonnes. La lutte contre cette prolifération est un travail de longue haleine et qui nécessite la mobilisation de tous dans la durée, et non l'opposition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Michèle KIRRY

